

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Reglements-secrets-et-confidentiels-de-l-Armee-argentine-pour-les-enlevements-le-terrorisme-la-torture-et-le-meurtre>

Règlements secrets et confidentiels de l'Armée argentine pour les enlèvements, le terrorisme, la torture et le meurtre

Date de mise en ligne : samedi 12 mars 2005

- Notre Amérique - Terrorisme d'Etat - Argentine -

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

C'est Florencio Varela, avocat d'une trentaine de tortionnaires, qui l'a révélé. En divulguant ce règlement secret et confidentiel, jusqu'à présent inconnu, l'intention est de servir à disculper les auteurs d'enlèvements, de torture, de viol, de vol et d'assassinat de milliers de personnes en Argentine. Confession criminelle frissonnante.

Dans une présentation effectuée devant le Chef de l'Armée de Terre, Varela réclame la certification de l'authenticité d'une série de règlements « secrets » et/ou « confidentiels ». Son objectif est de montrer que le contenu de ces documents donne de la légitimité institutionnelle aux actions de ses clients. On prétend ainsi faire pression sur la Justice et la tête de l'Armée, au prétexte qu'un simple règlement est supérieur à la Constitution et à ses lois. L'objectif est qu'ils servent à justifier les crimes commis dans le cadre de l'application de la Doctrine de Sécurité Nationale.

Varela dit que "l'enlèvement, le terrorisme, la torture, le sabotage et la mort étaient, parmi d'autres actions semblables, des actions de guerre expressément prévues dans les règlements militaires". Il souligne aussi que "l'Armée a été instruite et a été formée pour la guerre contre le terrorisme et prévoyait expressément dans ses règlements comme méthodes légitimes dans la guerre, l'enlèvement, le terrorisme, la torture et la suppression de la vie". L'avocat sollicite du Lieutenant Général Robert Bendini, Chef de l'État Major Général de l'Armée, qui "certifie ou ordonne la certification sur l'authenticité et l'utilisation pendant la guerre contre le terrorisme des « Reglamentos Reservados 'Operaciones Sicológicas' (sic), 'RC-8-3, Reservado y Operaciones contra la subversión urbana » (Règlements confidentiels d'Opérations Psychologiques '(sic), 'RC-8-3, Confidentiels et Opérations contre la subversion urbaine ', imprimés à l'Institut Géographique Militaire et mis en utilisation par résolution du Commandant en Chef de l'Armée Alejandro Agustín Lanusse le 8 novembre 1968 et le 29 juillet 1969 respectivement". L'avocat mentionne aussi deux autres documents, "Operaciones contra fuerzas irregulares" ("Opérations contre des forces irrégulières"), que personne n'a pas encore pu obtenir et des "Prisioneros de guerra" ("Prisonniers de guerre"), à caractère public.

Confession criminelle

Varela affirme que "les militaires ont agi en remplissant strictement les ordres qu'ils recevaient (sic) et qu'ils avaient l'obligation d'observer parce qu'ils étaient conforme au droit en vigueur". Selon lui, "on n'a pas appliqué les lois de la guerre aux terroristes, pour constituer une force irrégulière, on les qualifiait de 'partisanos'".

Dans le document, présenté devant Bendini la semaine dernière, Varela indique que "on a ordonné d'annihiler les éléments constitutifs des organisations subversives, c'est-à-dire, leurs membres, c'est pour cela qu'ils ont été exécutés quand ils ont été identifiés et arrêtés". Il confirme aussi ce qui a été déjà souvent dénoncé : "toutes les opérations décrites ont été rapportées de façon hebdomadaire".

L'avocat va à l'extrême en citant un règlement d'"opération psychologique" (sic) comme une simple mention semblable à un code pénal ou commercial : "parmi les moyens d'action psychologique (sic) sont décrits dans le point 4) contrainte physique, tortures, 3ème degré ; dans le point 5) contrainte psychique : 1 : menaces, chantages, 2 : filature..., 4 : enlèvements, raptos ..., 6 : terrorisme, destruction".

La justification des champs de concentration

Dans sa présentation, Varela souligne qu "il n'a pas existé de centres clandestins de détention". Pour affirmer cela, il se base simplement sur des règlements militaires (Ex ROP-305, RC-15-18, Prisioneros de guerra (Prisonniers de guerre)) et considère aisément que ces pavés sont suffisants pour disculper tortionnaires et assassins. En ce sens, les cite que "les actions d'un traitement (procès) de campagne qui incluront (...)le dossier personnel, la classification médicale et l' interrogatoire d'intelligence pour la sélection de prisonniers".

Florencio Varela décrit avec en luxe de détails le cheminement des personnes enlevées par les militaires : "comme suite aux opérations ordonnées, on effectuait la capture d'une personne, qui était initialement emmenée à un LRD (Lieu de Réunion de Détenus) (...) là elle était interrogée par personnel des services secrets et si sa situation n'était pas rapidement clarifiée, le prisonnier passait aux LDT (Lieu de Détention Temporaire) dépendants du Commandant de l'Armée". L'avocat a la sagesse de ne pas mentionner dans son document, ce qui se passait avec les personnes que les chefs militaires considéraient comme des coupables d'une quelconque infraction, sans qu'elles aient eu la possibilité d'aucune défense.

Pour lui, l'Escuelita de Famaillá ou le Vesubio furent un LRD, les prisons de Cordoba ou de Tucuman furent des LDT , des lieux où on a martyrisé et assassiné des milliers de personnes soupçonnées d'appartenir à la "subversion". Varela ne mentionne pas non plus les lieux d'extermination, comme l'Arsenal Miguel d'Azcuénaga et, évidemment, il oublie dire que ces personnes emmenées aux LRD et LDT finirent dans des fosses communes et avec des enterrements clandestins, dans des endroits comme le Puits de Vargas à Tucuman et le cimetière de San Vicente à Cordoba.

Les bandes, selon les règlements militaires

Varela dit que "les détentions pratiquées par les groupes opérationnels (...) ont été conformes à la légalité d'alors, étant donné qu'elles étaient autorisées non seulement par les règlements militaires mais par l'Etat de Siège". C'est, probablement, la justification la plus provocante de ces "patotas" qui entraînent chez les gens, de nuit, avec carte blanche, pour maltraiter les habitants, les voler, les violer, les enlever et les assassiner.

ARGENPRESS.info. Buenos Aires, 9 mars 2005

Traduction pour El Correo de : Estelle et Carlos Debiasi